ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 72

Question orale n° 559

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la création d'un demi-échangeur au niveau du musée d'art moderne de Saint-Étienne. Un tel aménagement rendrait possible l'entrée sur l'A 72 des véhicules circulant dans le sens Saint-Priest-en-Jarez vers Saint-Étienne et la sortie de ceux circulant dans l'autre sens. Un tel aménagement dont Saint-Étienne métropole a déjà financé les études de faisabilité permettrait de désengorger significativement la circulation aux abords du centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne, qui emploie plus de 6 000 personnes. L'hôpital Nord, situé sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez, connaît une fréquentation croissante avec l'augmentation des hospitalisations et des consultations de jour à la suite du regroupement de différents services hospitaliers et des services universitaires puisque la construction d'un pôle santé et d'une nouvelle faculté de médecine commencée en 2012 sera bientôt terminée. Cette situation entraîne une forte hausse du trafic automobile, du stationnement, et donc des difficultés de circulation, y compris pour les véhicules d'urgence. Des aménagements sur les différentes avenues, les ronds-points et les voies d'accès à l'hôpital sont donc indispensables. Depuis 2008, la municipalité de Saint-Priest-en-Jarez s'est engagée financièrement afin de sécuriser un certain nombre de voies de circulation sur la commune, avec des moyens limités. C'est une commune qui compte 6 000 habitants. L'agglomération de Saint-Étienne métropole s'est d'ores et déjà engagée à réaliser un *shunt* permettant d'orienter une partie des véhicules sortant de l'autoroute A 72 afin de désencombrer le rond-point de Ratarieux, alors même que ces travaux incombent en principe à l'État. La question se pose à présent de savoir comment l'État peut accompagner les efforts des collectivités locales sur ce dossier. Il lui demande donc s'il peut s'engager au nom de l'État sur l'inscription dans le CPER de cet échangeur. Il insiste notamment sur le fait que Saint-Étienne métropole pourrait s'engager à hauteur de 40 % du financement de cette opération indispensable pour rétablir un accès fluide à ce site et permettre au service public de la santé et des urgences de Saint-Étienne d'accueillir en toute sécurité les usagers et les malades.

Texte de la réponse

CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR POUR DÉSENGORGER LE CHU DE SAINT-ÉTIENNE

Mme la présidente. La parole est à M. Régis Juanico, pour exposer sa question, n° 559, relative à la création d'un demi-échangeur pour désengorger le CHU de Saint-Étienne.

M. Régis Juanico. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés d'accès au site du Centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne. Situé sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez, le CHU emploie aujourd'hui près de 8 000 personnes. Avec ses 1 900 lits, c'est un outil majeur de santé publique pour la métropole stéphanoise et, plus largement, pour le département de la Loire.

Ces dernières années, le regroupement progressif des différents services hospitaliers sur le site de l'hôpital Nord a entraîné une hausse de fréquentation du CHU et, inévitablement, des difficultés de circulation aux abords

de l'établissement, y compris pour les véhicules d'urgence.

Cette situation risque fort de s'aggraver après la livraison, en 2015, des chantiers du pôle santé, regroupement unique en France en matière d'enseignement, de recherche et d'industrie. Cette infrastructure de 14 000 mètres carrés, représentant un montant d'investissements total de 60 millions d'euros, réunira, sur le site du CHU, la faculté de médecine, le centre ingénierie et santé de l'École des mines, destiné à former des ingénieurs et des médecins dans le cadre d'un double diplôme, et l'Institut régional de médecine et d'ingénierie du sport, centre de recherches sur le sport santé. Ce pôle santé, qui rassemblera 3 000 personnes à la fin de l'année 2015, est complété depuis la fin de l'année 2012 par le centre Hygée, centre régional de ressources pour l'information, la prévention et l'éducation sur les cancers au sein du cancéropôle Rhône-Alpes.

Monsieur le ministre, depuis 2008, la commune de Saint-Priest-en-Jarez et la métropole de Saint-Étienne ont consenti des efforts financiers importants pour fluidifier et sécuriser les voies de circulation entre les sorties de l'autoroute 72 et le CHU. La question se pose à présent de savoir comment l'État peut accompagner leurs efforts. La desserte routière du CHU pourrait être fortement améliorée par la création d'un demi-diffuseur supplémentaire sur l'A 72, à la hauteur du musée d'art moderne. Nous l'avons déjà évoqué par courrier fin 2012. Les études d'opportunité et de faisabilité de cet aménagement ont été prises en charge par la communauté d'agglomération de Saint-Étienne et transmises à la DREAL Rhône-Alpes à la fin du mois de février 2013. Dans le courrier accompagnant cette étude d'opportunité, le président de Saint-Étienne Métropole, Maurice Vincent, précise que ce projet revêt un caractère stratégique, tant pour ce qui est de la desserte du CHU que de l'organisation de l'Euro 2016 de football, car le stade Geoffroy Guichard, qui accueillera des matchs de cette grande compétition populaire, se situe à proximité du CHU.

À la fin du mois de décembre 2013, Saint-Étienne Métropole a adressé à la DREAL une contribution au volet mobilité du contrat de plan État-région intégrant le programme routier soutenu par l'agglomération, dont l'échangeur du musée d'art moderne fait partie.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me confirmer que l'aménagement du demi-échangeur n° 11 de l'A 72 a vocation à s'inscrire dans le futur contrat de plan État-région, dans la mesure où l'agglomération s'engagerait financièrement comme elle vient de le faire pour l'échangeur de la Varizelle sur l'A 47 à Saint-Chamond ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Monsieur le député, cher Régis Juanico, je sais que ce sujet vous tient particulièrement à cœur. Nous en avons discuté à plusieurs reprises et vous m'avez sensibilisé quant à cet enjeu important pour la métropole de Saint-Étienne. Cette dernière a en effet réalisé des études de faisabilité et d'opportunité concernant la création d'un demi-échangeur complémentaire sur l'A 72, afin de répondre aux difficultés réelles de circulation rencontrées dans le secteur de l'hôpital Nord. Les services de l'État poursuivent actuellement l'examen du dossier qui leur a été transmis pour s'assurer du respect des dispositions en matière de sécurité qui s'imposent aux aménagements sur le réseau routier national, singulièrement sur un axe autoroutier. Des évolutions du projet pourraient être nécessaires.

S'agissant du financement, le volet mobilité du prochain contrat de plan État-région est en cours d'élaboration et fait l'objet de discussions entre l'État et les collectivités. D'ici à la fin de son élaboration, c'est-à-dire cet été, il nous sera possible d'étudier la faisabilité du demi-échangeur. Il est pour le moment trop tôt dans le processus pour déterminer les priorités. Les préfets de région m'ont communiqué une première liste jugée prioritaire pour les cofinancements. Il est évident que la priorité est donnée là où il y a implication locale et mobilisation financière, cela va sans dire.

Je souhaite également préciser que le projet d'aménagement de l'échangeur de la Varizelle, sur la RN 88, qui n'a pas été engagé au cours de la précédente contractualisation, sera bien évidemment repris.

Les discussions locales vont se poursuivre dans les prochains mois entre l'État et les collectivités concernées

afin de faire émerger d'ici à l'été un compromis sur les projets d'amélioration des infrastructures et d'avoir une visibilité sur les financements mobilisables. Dès lors que des cofinancements existent, le caractère prioritaire sera reconnu. Je souligne encore votre intérêt pour ces questions, auquel je suis sensible. Nous avons souvent l'occasion d'en parler avec Maurice Vincent. Sachez que nous serons extrêmement attentifs à la suite donnée à cette proposition.

Mme la présidente. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Merci, monsieur le ministre, de vos réponses sur l'amélioration de la desserte routière du CHU de Saint-Étienne. Au nom de tous les élus de la Loire, je vous remercie aussi d'avoir lancé la semaine dernière la procédure d'attribution de la concession de l'A 45. C'est une étape décisive pour la liaison entre Lyon et Saint-Étienne. Vous avez tenu vos engagements, cela mérite d'être souligné !

Données clés

Auteur : M. Régis Juanico
Circonscription : Loire (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 559
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 février 2014, page 1411
Réponse publiée au JO le : 26 février 2014, page 2259
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 février 2014